

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS  
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,**

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° *non renseigné* du 02/07/2020 parue au BOESR n° 30 du 23/07/2020, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2021;
- Vu les délibérations du conseil académique restreint du 12/03/2021 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

**ARRETE :**

**Article 1 :** Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 261, en Economie et gestion option marketing, de la composante IUT C - Institut Universitaire de Technologie C est mise en place au titre du recrutement 2021 d'enseignants du second degré.

**Article 2 :** Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	AIT HENNANI	LARBI	MCF	26
Mme	BOUALI	FATMA	PR	27
Mme	DUHAMEL	VALERIE	CERTIFIE	H8010
M.	LAKROUF	SMAI	AGREGE	H8010
Mme	LECHARTRE	SOPHIE	CERTIFIE	H8010
M.	SABRI	DRISS	CERTIFIE	H8051

**Article 3 :** Madame la Directrice Générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LILLE, le 23/03/2020

Président

Jean-Christophe CAMART